



demande de resiliation canal+ non accepté

Par **ortin**, le **15/02/2011** à **10:26**

En mai 2009 je me suis abonné a canal+ aujourd'hui je souhaite résilier mon contrat, mais il m'ont renvoyé un courrier en me disant que je ne pouvais pas car il me réengagé automatiquement.

Cependant je n'ai pas renvoyé l'exemplaire du contrat d'abonnement signé.Est ce que cela peut joué en ma faveur?

J'ai entendu parlé de la loi chatel qui stipule que canal+ est en obligation d'envoyé un courrier 2 mois avant la date d'anniversaire ce qui n'a pas etait fait.

De plus quand je me suis abonné canal + se devait de me remboursé de 50 euros (offre spéciale) ce qu'il non pas fait non plus,apres plusieurs courrier envoyé j'ai téléphoné et là on me dit qu'il ne peuvent plus me remboursé car la date décheance est passé et qu'ils n'ont jamais reçu mes courrier!

Merci d'avance.